

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2022 À 20 H 15  
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Révocation de l'avis de convocation**
  - 4. Garage municipal – Offre de service révisée – Jean Dallaire Architecte Inc.**
  - 5. Garage municipal – Offre de service révisée – CIMA+**
  - 6. Garage municipal – Offre de service – Technorm**
  - 7. Garage municipal – Offre de service – QDI**
  - 8. Entente de service – Directeur du service de l'urbanisme**
  - 9. Consultation citoyenne**
  - 10. Période de questions**
  - 11. Levée de la séance**
- 

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 18 octobre 2022 à 20 h 15** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Micheline Cloutier.

Assistent également à la séance Monsieur Mario Boyer, Directeur général/Greffier-trésorier par intérim.

**1.**

**Ouverture de la séance**

Madame la Mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

**2.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-265**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-266**

**Révocation de l'avis de convocation**

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-267**

**Garage municipal – Offre de service révisée – Jean Dallaire Architecte Inc.**

CONSIDÉRANT le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT la préparation de plans préliminaires;

CONSIDÉRANT que ces plans datent de 3 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les mandats des professionnel (changement de terrain, aire de soudure, mezzanine, urinoir, agrandissement possible, vérification des normes);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE le conseil municipal accepte la proposition révisée de Jean Dallaire Architecte Inc. datée du 7 octobre 2022 au montant de 29 000\$ plus taxes.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

*Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.*

**5.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-268**

**Garage municipal – Offre de service révisée – CIMA+**

CONSIDÉRANT le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT la préparation de plans préliminaires;

CONSIDÉRANT que ces plans datent de 3 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les mandats des professionnel (changement de terrain, aire de soudure, mezzanine, urinoir, agrandissement possible, vérification des normes);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil municipal accepte la proposition révisée de CIMA+ datée du 30 août 2022 au montant de 45 000\$ plus taxes.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

***Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.***

**6.**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-269**

##### **Garage municipal – Offre de service – Technorm**

CONSIDÉRANT le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT la préparation de plans préliminaires;

CONSIDÉRANT que ces plans datent de 3 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les mandats des professionnel (changement de terrain, aire de soudure, mezzanine, urinoir, agrandissement possible, vérification des normes);

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Technorm datée du 10 octobre 2022 au montant de 8 000\$ plus taxes pour l'application des exigences règlementaires du Code de construction et prévention incendie du garage municipal.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

***Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.***

**7.**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-270**

##### **Garage municipal – Offre de service – QDI**

CONSIDÉRANT le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT la préparation de plans préliminaires;

CONSIDÉRANT que ces plans datent de 3 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser les mandats des professionnels (changement de terrain, aire de soudure, mezzanine, urinoir, agrandissement possible, vérification des normes);

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une étude de faisabilité – accès et terrassement – futur garage municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le conseil municipal accepte la proposition de services professionnels de QDI datée du 4 octobre 2022 au montant de 9 322,60\$ plus taxes pour une étude de faisabilité – accès et terrassement – en regard du projet de construction du garage municipal.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

*Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.*

8.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-271**

##### **Entente de service – Directeur du service de l'urbanisme**

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Plaisance a conclu une entente de service avec le Directeur du service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT cette entente modifie uniquement le salaire du Directeur du service de l'urbanisme sur 3 ans;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte la modification tel que présenté dans ladite entente;

QUE ce conseil autorise le Directeur général, la Mairesse et le Maire-suppléant à signer l'entente afin de donner effet à la présente résolution

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

*Monsieur le conseiller Miguel Dicaire enregistre sa dissidence.*

9.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-272**

##### **Consultation citoyenne**

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de connaître l'utilisation par les résident(e)s des services des loisirs et leur intérêt vis-à-vis des services et activités futurs;

CONSIDÉRANT la création d'un document de consultation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le conseil municipal autorise l'envoi du document « Consultation citoyenne – Loisirs, services et infrastructures » à sonder la population sur les services de loisirs.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.**

**Période de questions**

Aucune personne présente.

**11.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-10-273**

**Levée de la séance extraordinaire à 20 h 35**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

« Je soussignée, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 18 octobre 2022.

---

Micheline Cloutier  
Mairesse

---

Mario Boyer  
Directeur général/Greffier-trésorier par  
intérim